



# Des apparences TROMPEUSES

Au printemps 2010, pourvu d'un ingénieux plan de communication, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) annonçait en grande pompe son intention d'implanter un bulletin « unique » et de revoir en profondeur l'évaluation des apprentissages des élèves de l'école québécoise. Au nombre des engagements ministériels, on trouvait la promesse de **revenir à l'évaluation des connaissances**, celle **d'évaluations plus simples et plus claires** ainsi que la promesse de mettre en place un **bulletin unique, à travers le Québec, pour permettre une évaluation commune des apprentissages**.

## Le MELS a-t-il tenu parole?

Depuis la rentrée 2010-2011, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a multiplié les échanges avec les représentants du MELS afin de faire la lumière sur les changements annoncés et en comprendre les fondements. Ces discussions ont conduit la Fédération à douter sérieusement du bien-fondé des prétentions du MELS. Aussi, en décembre dernier, la FAE a réuni des profs afin de recueillir leurs points de vue au sujet des orientations et des outils rendus publics par le ministère. Cette analyse conjointe a été soumise aux membres du Conseil fédératif lors de la réunion de février, pour alimenter le débat et définir les positions fédératives dans ce dossier.

## VOICI LES PRINCIPAUX PROBLÈMES SOULEVÉS LORS DE NOTRE ANALYSE :

- Le maintien de l'organisation des programmes par cycle et de l'évaluation par compétences.
- Des programmes de formation inchangés dont les contenus réorganisés dans les documents relatifs à la progression des apprentissages ne sont pas assez annualisés.
- Aucune définition claire d'un socle commun de connaissances à transmettre aux élèves québécois.
- Des critères d'évaluation imprécis dans les documents proposés.
- Un manque complet de précision quant à la place des connaissances, à leur identification, à leur hiérarchisation et à leur évaluation.
- L'absence de règles de passage nationales et la mise en place d'un seuil de réussite factice.

**Allons donc voir de plus près ce qui se cache derrière ces annonces.**

# Démasquer la supercherie

## ► Le retour de l'évaluation des connaissances... une belle illusion!

### Au MELS, on nous dit que...

La modification apportée au Régime pédagogique, les cadres d'évaluation et les documents relatifs à la progression des apprentissages, qui accompagnent la mise en place du bulletin unique, feront émerger les connaissances dans l'évaluation.

L'article 15 du Régime pédagogique qui entrera en vigueur en juillet 2011 spécifie que « le cycle est une période d'apprentissage au cours de laquelle les élèves acquièrent un ensemble de connaissances et de compétences disciplinaires leur permettant d'accéder aux apprentissages ultérieurs ».

Les documents relatifs à la Progression des apprentissages sont basés sur les programmes, structurés par cycle. L'annualisation des contenus des programmes se concrétise dans les documents sur la progression des apprentissages.

Le Cadre d'évaluation, qui explicite les critères d'évaluation, balise sur le plan national ce que les enseignantes et enseignants devront évaluer, les guidant dans la planification de leur enseignement. Le MELS affirme qu'il reviendra à chaque enseignante et enseignant de déterminer la façon d'utiliser les critères.

### Selon la FAE

**En réalité**, nous constatons que nous avons droit à la même vieille recette : les connaissances sont dans les compétences! L'évaluation des connaissances passe, encore, par leur mobilisation dans le contexte de la réalisation d'une tâche.

De plus, les outils fournis par le MELS sont confus et ne permettent pas d'identifier clairement les connaissances. Conçus à partir des échelles de niveaux de compétence existantes et des critères actuels du *Programme de formation de l'école québécoise* (PFEQ), les critères d'évaluation et leurs explicitations font essentiellement référence à des compétences.

Le MELS ne remet aucunement en question les programmes de formation actuels. Quant à l'annualisation des contenus à évaluer, on retrouve très peu de directives pour les premières années de chacun des cycles. On continue de surcharger la deuxième année du cycle, sans hiérarchiser les connaissances.

**Aucune place spécifique ni prépondérance n'est accordée aux connaissances et à leur évaluation.**

## ► L'évaluation plus simple et plus claire... de la poudre aux yeux!

### Au MELS, on nous dit que...

Le personnel enseignant aura de nouvelles obligations dont :

- Évaluer toutes les matières à chaque bulletin.
- Résumer, à partir des normes et modalités, la nature et la période au cours desquelles les principales évaluations sont prévues pour chacune des matières.
- Commenter les compétences transversales rebaptisées « certaines compétences », à raison de deux à la première étape et de deux à la troisième.
- Élaborer, dans chaque école, le modèle de première communication écrite (remise aux parents au plus tard le 15 octobre) en respectant les balises données par le ministère.

De plus, le MELS affirme que lorsqu'il aura publié ses épreuves et ses grilles d'évaluation, les enseignantes et enseignants pourront s'en inspirer afin de concevoir leurs propres grilles. Aux inquiétudes soulevées au regard des épreuves à venir, le MELS répond que les grilles ne changeront pas beaucoup de celles des années précédentes.

### Selon la FAE

**En réalité**, les enseignantes et enseignants verront leur charge de travail s'alourdir ou, au mieux, demeurer la même. Malgré la diminution du nombre de résultats à inscrire au bulletin :

- L'ensemble des compétences à évaluer est maintenu sauf la troisième en mathématique.
- Toutes les matières devront être évaluées à chacune des trois étapes.
- Le nombre et la fréquence de l'« appréciation » de certaines compétences (transversales) sont augmentés.
- De nouvelles grilles de correction, par matière et par niveau, permettant une compréhension commune des résultats attendus ne seront pas produites.

Encore une fois, le MELS compte sur le bénévolat des profs pour produire des outils d'évaluation. Avec ces nouvelles orientations, le personnel enseignant devra consacrer de nombreuses heures à des réunions, au détriment du temps de planification, de préparation de matériel, de correction et de suivi auprès des élèves.

Où est la cohérence entre le discours et les actions de la ministre?

**Si les changements en évaluation devaient alléger et simplifier la tâche des enseignantes et enseignants, c'est raté!**

## ► Le bulletin unique... l'art du faire semblant!

### Au MELS, on nous dit que...

Un seuil de réussite à 60 % est implanté à l'échelle de la province, mais les règles de passage entre les cycles, entre les niveaux au primaire et par matière au secondaire, continueront d'être établies localement.

Les résultats de la troisième étape doivent porter sur toutes les compétences. Pour les produire, le personnel enseignant pourrait, en plus de son jugement, utiliser des travaux des étapes antérieures, ayant ou non déjà été comptabilisés.

Selon la pondération déterminée localement, le résultat de la 3<sup>e</sup> colonne du bulletin devra prendre en considération les résultats des épreuves obligatoires imposées par les commissions scolaires et les écoles.

### Selon la FAE

En apparence, le MELS semble avoir répondu à la presque totalité des attentes des parents : bulletin simple et concis avec un modèle unique et une même valeur accordée à toutes les étapes pour toutes les écoles, des résultats chiffrés et des moyennes de groupe.

**En réalité**, le MELS n'apporte aucun changement réel. Les décisions sur les règles de passage restent locales. Le seuil de réussite à 60 % n'a aucune incidence sur la promotion d'un élève ni sur son redoublement. Le manque de clarté des critères d'évaluation proposés dans les cadres entretient la subjectivité en évaluation.

L'absence de balises claires sur la constitution des résultats de la troisième étape, ceux-ci comptant désormais pour 60 % de la note finale, risque de devenir un piège et permettra de faire dire n'importe quoi au bulletin. De plus, certains pourraient faire pression sur les

enseignantes et enseignants afin de les inciter à modifier des résultats d'élèves en situation d'échec ou augmenter les moyennes de groupe.

Un bulletin unique devrait être l'aboutissement d'une révision des encadrements en évaluation, qui assurerait la primauté aux connaissances et l'objectivité de l'évaluation, tout en développant au sein de la population enseignante une compréhension commune des résultats attendus dans les divers contextes d'évaluation. Le bulletin unique devrait s'appuyer sur des règles d'évaluation communes, au niveau national.



## ► L'évaluation des EHDAA et de ceux ayant des besoins particuliers... un trompe-l'œil

### Au MELS on nous dit que :

L'article 30.4 du Régime pédagogique qui entrera en vigueur en juillet 2011 prévoit que les EHDAA et les élèves qui reçoivent des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française puissent être exemptés des dispositions relatives aux résultats.

### Selon la FAE

Les balises encadrant le bulletin des EHDAA doivent être précisées dans l'Instruction ministérielle 2011-2012 mais nous craignons que celles-ci ouvrent la porte à l'utilisation abusive du bulletin adapté en classe ordinaire.

Par contre, il est important de mentionner que ces dernières dépendront des suites des travaux du comité paritaire, découlant de notre négociation nationale, et de ceux de la rencontre des partenaires en éducation sur l'intégration s'étant tenue à l'automne dernier. Ces travaux étant loin d'être terminés, nous pouvons anticiper de nouveaux échecs.

## ► L'autonomie professionnelle... galvaudée

### Au MELS on nous dit que :

L'annualisation des contenus des programmes, l'établissement de règles de passage nationales et l'élaboration de grilles d'évaluation proposées par le ministère, par matière et par niveau, briment l'autonomie professionnelle.

### Selon la FAE

Ces revendications n'ont rien à voir avec l'autonomie professionnelle que le MELS ne cesse de galvauder. C'est plutôt l'absence de volonté du ministère d'assumer ses responsabilités, en relayant au niveau local des décisions qui auraient dû être prises au niveau national, qui alourdit la tâche des enseignantes et enseignants et les laisse à eux-mêmes.



# Petite histoire d'une grande lutte... à poursuivre

Depuis sa création, la FAE et ses syndicats affiliés revendiquent des changements à la réforme de l'éducation. Par cette lutte, nous voulons garantir la qualité de l'éducation publique pour offrir aux élèves le meilleur gage de liberté intellectuelle et citoyenne.

Nous avons soutenu nos revendications par l'action : rappelons-nous, entre autres, la marche de résistance du 2 février 2008, la mise sur pied de la Coalition « Stoppons la réforme » ou encore l'élaboration de la plateforme pédagogique de la FAE. Toutes ces initiatives avaient pour objectif de sensibiliser la population à nos revendications. Nous pouvons être fiers du travail accompli, mais **la bataille n'est pas terminée**.

La ministre Beauchamp souhaite renforcer la place des connaissances dans l'évaluation, mais les changements annoncés par le MELS ne corrigent rien puisqu'ils ne s'attaquent pas au cœur de la réforme. Certes, de nouveaux outils ont été produits mais aucun ne vient remettre en question l'approche par cycle, l'évaluation par compétence, la présence de compétences transversales ou encore l'absence de règles de passage nationales.

## Exigeons le report

La bataille que nous menons depuis plusieurs années s'est traduite par quelques avancées. Si la réintroduction de la notion de « connaissances » est une forme de gain, l'absence d'un socle commun et de balises pour les évaluer demeure plus que préoccupante. Nous avons aussi obtenu une ouverture sur le bulletin unique, sur le retour d'une période d'examen au secondaire, sur le déplacement des examens ministériels le plus tard possible en juin, pour la plupart des matières tant au primaire qu'au secondaire, ainsi que sur la réduction du nombre de résultats à inscrire au bulletin.

Ces avancées demeurent trop modestes et plusieurs changements proposés par le MELS sont nettement insatisfaisants et peuvent même générer un accroissement de la charge de travail. Ces modifications ne justifient pas que l'on exige du personnel enseignant un énième ajustement ni une nouvelle réappropriation de documents et de façons de faire.

Pour la FAE et ses syndicats affiliés, il faut des correctifs plus fondamentaux que ceux proposés avant de demander aux enseignantes et enseignants un tel investissement.

Aussi, le 2 février dernier, les membres du Conseil fédératif ont résolu d'exiger, pour la prochaine année, le **report de l'application des changements en évaluation proposés par le MELS**.

Ce report est nécessaire afin que le ministère :

- corrige les incohérences inhérentes aux changements annoncés et qu'il respecte l'engagement en vertu duquel il a annoncé le retour à l'évaluation des connaissances;

- assure la mise en place d'un bulletin unique qui contribue réellement à la construction d'un socle commun des apprentissages;
- allège réellement la tâche des enseignantes et enseignants au regard de l'évaluation et réponde à leurs demandes ainsi qu'à leurs besoins;
- s'assure que le personnel enseignant ait le temps et l'espace réels pour s'appropriier les changements;
- clarifie sa position quant à l'évaluation des EHDAA et de ceux ayant des besoins particuliers.

Nous ne pouvons laisser le MELS **leurrer la population** et faire croire que la réforme est corrigée. Nous avons **le devoir**, tant pour notre profession que pour nos élèves, de **dénoncer cette supercherie**. Nous devons **prendre les moyens** pour que les changements proposés par le MELS ne s'appliquent pas!



# C'est à nous d'agir !

